

4. GROUPEMENT D'ACHAT RLV : VERIFICATIONS PERIODIQUES ET  
REGLEMENTAIRES

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 26  
NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 17  
NOMBRE DE POUVOIRS ENREGISTRES : 6  
NOMBRE DE CONSEILLERS VOTANTS : 23

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi vingt-six mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Mozac, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Marc REGNOUX, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le mardi vingt mai deux mille vingt-cinq

PRESENT(E)S : 17

Marc REGNOUX, Anne-claire ARGENSON, Mireille AUGHEARD, Pierre BARRAUD, Pauline BATTESTI, Sylvette CARTIER, Damien CHARLEUX, Sarah CHEVALLIER, Eric DUEZ, Adrien GIVERNAUD, Yves JAOUEN, Daniel JEAN, Dominique MAMET, Génévieve NICOLAS, Vincent OUSLATI, Matthieu PERONA, Françoise TISSANDIER

REPRESENTE(E)S : 6

Sylvie GRENIER REPRESENTEE PAR Sarah CHEVALLIER  
Amandine MENUZZO REPRESENTEE PAR Yves JAOUEN  
Murielle PANIAGUA REPRESENTEE PAR Marc REGNOUX  
Jean-Claude CAZALS REPRESENTE PAR Geneviève NICOLAS  
Jean-Luc MERCERON REPRESENTE PAR Françoise TISSANDIER  
Yolande PANIAGUA REPRESENTEE PAR Eric DUEZ

ABSENT(E)S ET NON REPRESENTE(E)S : 3

CYRILLE BEC  
INGRID GIVRY  
David GUASLARD

Secrétaire de séance : Damien CHARLEUX

RLV propose aux communes qui composent l'intercommunalité de rejoindre un groupement d'achat coordonné par leur soin sur les vérifications techniques périodiques et réglementaires au 01<sup>er</sup> janvier 2026.

**Préambule** : Les contrôles techniques obligatoires rassemblent l'ensemble des vérifications imposées par les textes législatifs ou réglementaires, à périodicité définie, principalement sur des équipements techniques du bâtiment. Ces interventions sont obligatoirement effectuées par un organisme agréé par l'Etat (appelé bureau de contrôle, cf. Article R123-43 du Code de la construction et de l'habitation). (Exemple VERITAS SOCOTEC APAVE...)

*Les domaines concernés par les contrôles techniques obligatoires dus généralement par le propriétaire ou l'exploitant du bâtiment sont par exemple, l'électricité, la protection incendie, les appareils de lavage et ascenseurs....*

Ce groupement de commandes ne concerne pas la maintenance.

Exemple de la voiture : contrôle technique (vérification périodique) différent de la vidange (maintenance).

Envoyé en préfecture le 02/06/2025  
Reçu en préfecture le 02/06/2025  
Publié le  
ID : 063-216302455-20250526-25D02\_DELIB\_029-DE

**Le marché concerne les prestations suivantes :**

- 1) Installations électriques / Vérification périodique annuelle,
- 2) Installations gaz / Vérification périodique annuelle,
- 3) Ascenseurs, monte charge / Vérification quinquennale,
- 4) Appareils et accessoire de levage / Vérification Annuelle et Semestrielle
- 5) Sécurité incendie A et B compris désenfumage associé du 1<sup>er</sup> groupe/ Vérification Triennale,
- 6) Aires de jeux et équipements sportifs / Vérification annuelle,
- 7) Équipements de protection individuelle / Vérification annuelle,
- 8) Disconnecteurs / Vérification annuelle.
- 9) Matériel démontable (tribune, scène...),
- 10) Système de stockage statique / Vérification annuelle,

**Retroplanning :**

- Présentation de la consultation : Avril 2025
- Délibération des communes : Mai 2025
- Consultation des entreprises : Septembre 2025
- Choix du prestataire : Novembre 2025
- Démarrage des prestations : 1<sup>er</sup> janvier 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE

VU l'exposé de son Président,

**A L'UNANIMITE**

Approuve l'intégration de la commune de Mozac au Groupement d'achat RLV sur les vérifications périodiques et réglementaires

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférents

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour extrait conforme.

À Mozac, le 26 mai 2025  
Le Maire,

MARC RÉGNOUX



Le secrétaire de séance,

DAMIEN CHARLEUX

